

Rapport de Vote au 31 décembre 2024

HOMA CAPITAL

1 BOULEVARD PASTEUR, 75015 Paris

01.75.77.47.00

contact@homacapital.fr

TABLE DES MATIERES

- I. Description générale de l'exercice des droits de vote
 - 1. Périmètre de vote
 - 1.1 Introduction
 - 1.2 Objectifs de la politique
 - 2. Analyse des résolutions
 - 3. La démarche de HOMA CAPITAL
- II. Pratique de l'exercice des droits de vote en 2024
- III. Bilan ESG et Dialogue avec les entreprises

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, HOMA CAPITAL a établi le document suivant à des fins de transparence sur l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans les fonds dont elle assure la gestion financière.

Dans ce même cadre, l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de la stratégie d'investissement responsable de HOMA CAPITAL.

L'alignement des principes de sa politique de vote avec sa stratégie d'investissement est donc impératif pour favoriser la création de valeur pour ses clients et ainsi démontrer un engagement actionnarial concret.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2024.

I. Description générale de l'exercice des droits de vote

1. Périmètre de vote

1.1 Introduction

La Directive « Droit des actionnaires » transposée en droit français vise à renforcer l'investissement à long terme dans les sociétés et à favoriser la transparence des investissements réalisés par les « investisseurs institutionnels ». HOMA CAPITAL est tenue de décrire et de rendre accessible au public, leur engagement à long terme chez les émetteurs d'actions auprès desquels elle investit ses fonds et ses mandats.

Toutefois, HOMA CAPITAL ne votant pas aux assemblées générales au nom des mandants, mais uniquement pour le compte des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM/FIA dont elle assure la gestion, son engagement actionnarial en ce qui concerne la gestion sous mandat sera limité à la sélection des émetteurs et leur suivi tout au long de la durée du mandat, en fonction de la stratégie d'investissement mise en œuvre.

Le présent rapport présente la manière dont HOMA CAPITAL intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. Il reprend la politique de vote et décrit de façon pratique les procédures et dialogues mis en place.

HOMA CAPITAL suit autant que possible les différents objectifs d'engagement actionnarial décrits ci-après. Lorsqu'elle ne les applique pas, ou de manière incomplète, elle en expose les raisons dans sa politique d'engagement actionnarial.

Les fonds concernés par le rapport de vote sont les suivants.

Liste des fonds dans le périmètre de vote de HOMA CAPITAL

HOMA IMPACT SOCIAL France

1.2 Objectifs de la politique

La politique d'engagement actionnarial décrit la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social, environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- La coopération avec les autres actionnaires ;
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

Une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans la politique d'engagement actionnarial si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

2. Analyse des résolutions

La Société de Gestion a pour principes :

- D'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement des Fonds et des règles de gestion des conflits d'intérêts applicables,
- De veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires,
- De veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

De plus, l'analyse et le vote sur des résolutions à caractère ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) sont guidés par le respect des principes suivants et la pertinence des solutions proposées par rapport à la situation spécifique de chaque société :

- La recherche de la création de valeur sur le long terme,
- La nécessaire maîtrise des aspects économiques et financiers,
- Le souci d'une bonne gouvernance,
- Le développement d'un cadre de travail sain et stimulant,
- Les efforts pour réduire son impact environnemental,
- Les relations équilibrées avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, société civile...),
- Une gestion des risques et des opportunités relatives au développement durable.

Ces caractéristiques jouent un rôle prépondérant dans la politique d'engagement actionnarial d'HOMA CAPITAL. Elles représentent une boussole permettant de

définir les critères d'investissement qui assurent l'alignement entre nos convictions et celles de nos futurs investisseurs.

En s'impliquant sur les résolutions à caractère social, sociétal ou environnemental proposées par les entreprises ou déposées par les actionnaires, HOMA CAPITAL souhaite agir dans le meilleur intérêt des clients.

Dans le respect de ces principes, HOMA CAPITAL examine au cas par cas les résolutions soumises au vote et notamment :

- Les décisions entraînant une modification des statuts (assemblées générales extraordinaires),
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- La nomination et la révocation d'organes sociaux,
- Les conventions réglementées,
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

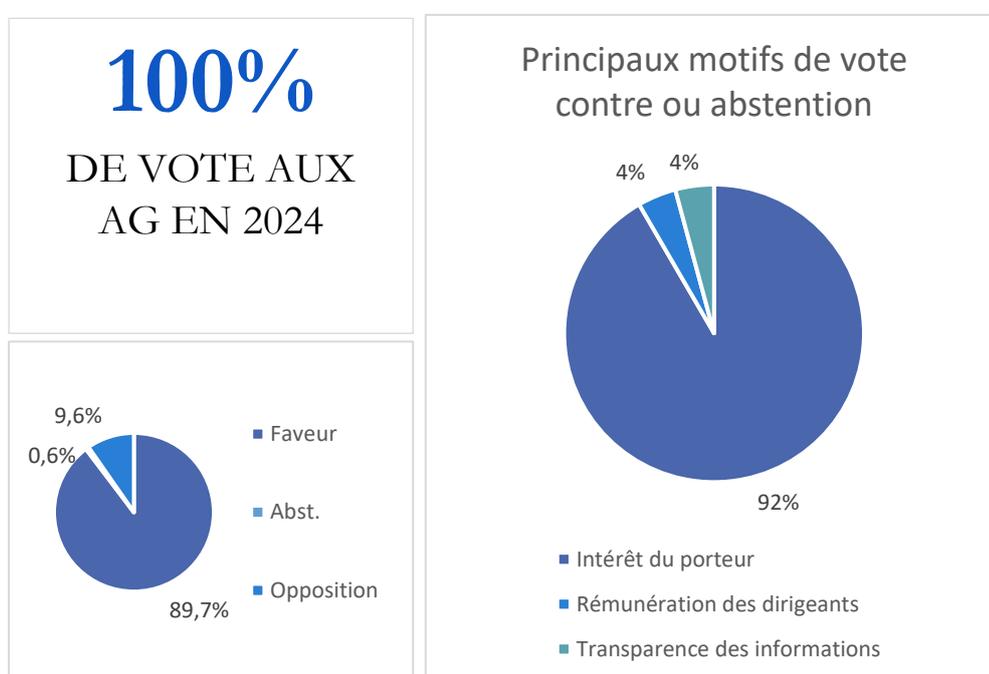
La mise en œuvre de la procédure d'exercice des droits de vote de HOMA CAPITAL s'appuie sur la surveillance et l'analyse des résolutions qui sont proposées lors des Assemblées Générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance, ci-dessous mentionnés :

- La surveillance du respect des droits statutaires des actionnaires (application du principe « une action, une voix »),
- La surveillance de la qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou de surveillance (application des principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil),
- La surveillance de la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, la vérification du caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital (application des principes de transparence et d'équité des rémunérations),
- La surveillance de l'affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres (application du principe de « gestion raisonnée » des fonds propres dont la rémunération Cash des dirigeants),
- L'approbation des comptes, de la gestion, des conventions réglementées et du renouvellement des Commissaires aux Comptes
- D'intégrité des comptes, de la qualité de la communication, et de limitation des situations de conflits d'intérêts lors du renouvellement des mandats des CAC),
- L'analyse des développements stratégiques et des opérations en capital (qui doivent être justifiées et équilibrées et respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire) telles que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les diverses propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.).

3. La démarche d'HOMA CAPITAL

HOMA CAPITAL inscrit, au cœur de sa démarche d'investisseur responsable, la volonté d'accompagner les entreprises dans la durée afin de les aider à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cette conviction se matérialise par de bonnes pratiques ESG et par l'exercice systématique des droits de vote aux Assemblées Générales (AG) des sociétés dans lesquelles le fonds HOMA IMPACT SOCIAL France est investi. En effet, le vote aux Assemblées Générales est du devoir de tout actionnaire. C'est pourquoi, nous avons pris l'engagement de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des entreprises présentes dans nos portefeuilles gérés de façon active.

En 2024, HOMA CAPITAL a respecté son engagement :



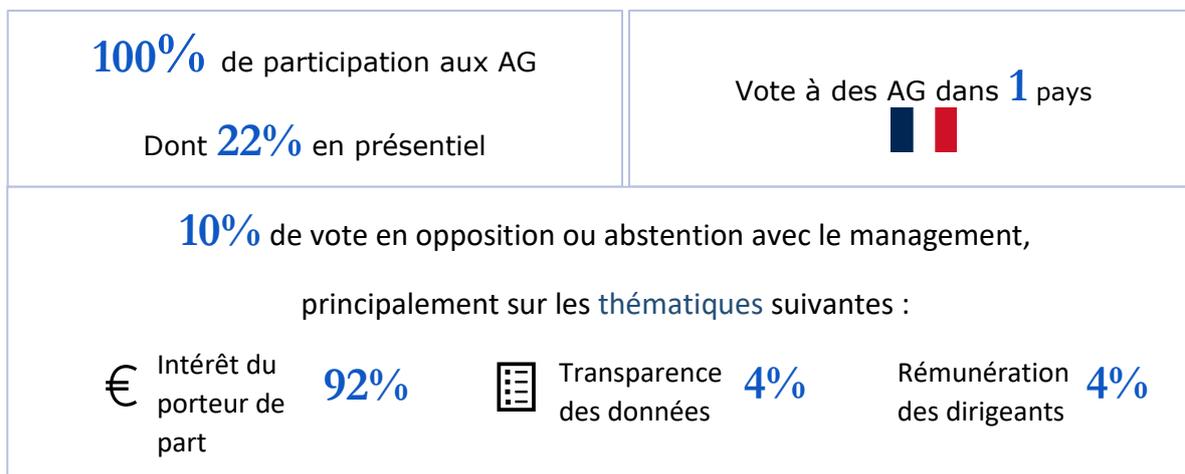
Les chiffres ci-dessus résument notre démarche de vote et d'engagement au cours de l'année 2024.

II. Pratique de l'exercice des droits de vote en 2024

1. Résumé

En 2024, HOMA CAPITAL a tenu son engagement et voté aux assemblées générales de 23 petites capitalisations dont le siège social est en France et détenues en portefeuille à la date des AG, soit une participation de 100%.

L'exercice des droits de vote se décompose de la façon suivante :



2. Résultats de l'exercice des droits de vote 2024 à l'échelle de HOMA CAPITAL

Sur la période en question, HOMA CAPITAL a soutenu 419 résolutions sur un total de 467, soit 89,7%. La société a voté contre 45 résolutions et s'est abstenue de voter sur 3 résolutions.

	2023	2024
Nombre d'AG votées	17	23
En France	17	23
Nombre de résolutions votées (total)	367	467
Dont % Votes « contre » ou « abstention »	13%	10,3%

Répartition des votes %	2023	2024
Total Vote en faveur	87%	89,7%
Total Vote en abstention	2%	0,6%
Total Vote en opposition	11%	9,6%

SAY ON PAY	2023 (N=73)	2024 (N=109)
Vote en faveur	99%	98,2%
Vote en abstention	1%	0%
Vote en opposition	0%	1,8%

III. Bilan ESG et dialogue avec les entreprises

Les fonds détenus et gérés (à l'exception des fonds dédiés et fonds de fonds) par HOMA CAPITAL sont soumis à la politique **d'exclusions** et de gestion des **controverse**s.

A ce titre, en 2024, HOMA CAPITAL a procédé à **une exclusion (General Mills)** sur la base de controverses répétées quant à de graves manquements d'ordre social sur sa chaîne de valeur.

Trois des quatre fonds ouverts de HOMA CAPITAL relèvent de l'article 9 du Règlement SFDR, ce qui implique la mise en place d'un dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille.

Concernant le fonds HOMA IMPACT SOCIAL France, 100% des entreprises ont été rencontrées en 2024. Les notations 2023 d'Ethifinance, publiées fin décembre 2024, nous offrent une mesure de l'impact que HOMA Capital a contribué à générer au sein de ces sociétés. Cette performance extra-financière encourageante est le résultat d'un dialogue continu avec l'ensemble des dirigeants.

En ce qui concerne les fonds Vindobona Metternich et Green & Impact Bond France, nous avons poursuivi le dialogue avec certaines entreprises du secteur financier présentes dans nos portefeuilles, en leur adressant un questionnaire destiné à évaluer leurs progrès en matière d'égalité des chances.

Pour plus d'informations

Equipe ESG : esg@homacapital.fr

HOMA CAPITAL

1 BOULEVARD PASTEUR

75015 PARIS

01.75.77.47.00 | www.homacapital.fr | contact@homacapital.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES Ce document est fourni à titre purement indicatif et ne constitue ni un contrat, ni une recommandation, ni une offre d'achat ou de vente. Ce document est la propriété intellectuelle de HOMA CAPITAL. Toute reproduction ou partie de ce document est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de HOMA CAPITAL.